CBConseil
Inventaires Amiante

Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Service des marchés publics
Avenue Charles Thielemanslaan 93
1150 Bruxelles

Nos références: CBC-R19/316.10.
Date du rapport : 19-09-19

RAPPORT D'INVENTAIRE AMIANTE NON DESTRUCTIF

Comédie Claude Volter : Avenue des Frères Legrain 98 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Inspection réalisée le 16-09-19.

Inspection par A. De Beck et rédaction par J. Cocquyt et A. De Beck – CBConseil sprl :

SOMMAIRE :

1. Informations générales.
2. Méthodologie.
3. Liste des locaux ou endroits non inspectés.
4. Conclusion – Récapitulatif des matériaux contenant de l'amiante.

Annexes :
Photos.
Fiches d'inspection des matériaux contenant de l'amiante.
Rapport d'analyse du laboratoire agréé.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Cet inventaire non destructif, est réalisé conformément à notre offre de prix CBC-O19/376.

L'inspection concerne les matériaux qui sont visibles et accessibles dans des conditions normales d'utilisation, comme le prévoit le code du bien-être au travail.

Visite réalisée en compagnie du régisseur technique.

2 METHODOLOGIE :

Sur site :

L'inspection est réalisée conformément au code du bien-être au travail.

Une inspection minutieuse des sols, murs, plafonds, faux-plafond, trémies techniques, façades, isolants divers, gaines, roofing, joints, cordelettes, flocages, poutres, mobilier … afin de vérifier la présence d'amiante.

Tous les locaux accessibles sont inspectés.

Les matériaux connus comme contenant de l'amiante (surtout s'ils sont en bon état), ne sont pas échantillonnés conformément au code du bien-être au travail, sauf demande spécifique.

Les matériaux connus comme ne contenant pas d'amiante ne sont pas analysés, sauf demande spécifique. Cependant, certains matériaux fibreux non amiantés qui pourraient être pris pour de l'amiante sont répertoriés dans le rapport afin de montrer qu'ils ont bien été inspectés.

Lors de l'inspection, s'il y a le moindre doute sur la composition d'un matériau, un échantillonnage est réalisé. L'échantillon est une partie de matière de maximum 1 à 2 cm^3, prélevé au moyen d'un outillage léger afin de ne pas créer une pollution. Au besoin, la zone de prélèvement est nettoyée à l'aide de lingettes spéciales ou à l'eau. L'opérateur est muni d'EPI (masque de type P3, …) afin d'éviter tout risque lors du prélèvement. Le matériel de l'opérateur est nettoyé entre chaque prélèvement afin d'éviter tout risque de contamination.

Parfois, il arrive qu'un échantillonnage d'un matériau suspect ne soit pas possible (pour des raisons de sécurité, pour ne pas créer une infiltration d'eau, … par exemple). Ceci est renseigné dans le rapport avec pour recommandation « un échantillonnage dès que cela sera possible ». En cas de doute, par mesure de précaution, toujours considérer ces matériaux comme contenant de l'amiante.

Les matériaux amiantés, échantillonnés ou non, sont photographiés et repérés sur plans si celui-ci est fourni avant l'inspection.

Au laboratoire :

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé pour la détermination d'amiante dans les matériaux. La détection d'amiante se fait en deux étapes :

- Observation du matériau au binoculaire afin de déceler d'éventuelles fibres suspectes.

- Si lors de l'observation des fibres suspectes ont été détectées, elles sont isolées et observées au moyen d'un microscope à lumière polarisée, après avoir été préalablement préparées sur une lame microscopie avec un liquide de Cargile d'indice de réfraction spécifique à la nature de la fibre.

Le rapport :

L'inventaire amiante est établi local par local.

Les matériaux amiantés sont repris dans un tableau récapitulatif afin d'avoir une vue d'ensemble, avec des conseils spécifiques pour chaque cas rencontré.

Sur les photos :

- Les matériaux amiantés sont entourés ou indiqués avec des flèches rouges.
- Les matériaux ne contenant pas d'amiante sont entourés ou indiqués avec des flèches vertes.
- Les matériaux suspects, sont entourés ou indiqués avec des flèches oranges.

Spécifiquement à chaque cas de figure, une fiche est réalisée en fonction du type de matériau rencontré, sa friabilité, la ventilation, l'accessibilité, l'état, le degré d'utilisation présumée du local dans lequel se trouve le matériau. Un même matériau dans un état différent et dans deux locaux à fréquentation différents auront donc deux fiches complètement différentes.

3 LISTE DES LOCAUX OU ENDROITS NON INSPECTÉS :

Tous les locaux ont été visités exceptés ceux-ci-dessous :

Prévoir un accès lors de la prochaine inspection.

Niveau	Local	Raison
-1	Vide ventilé	Inspecté depuis trou d'accès / exiguïté

.

4 CONCLUSION:

Niveau	Local / Endroit	Matériau	Référence Echantillon	Photo	Fiche	Métré estimatif	Présence amiante	Friable	Conseil
-1	Local HVAC / dessous scène	Gaines de ventilation en fibrociment	/	1-2-3	1	6 pièces de longueur indéterminée	Connu comme contenant de l'amiante (*)	Non	Réparations - encapsulation / Contrôle annuel (***)
-1	Local HVAC / dessous scène	Calorifuge sur tuyauteries de chauffage	/	4	/	/	NON - laine minérale	/	/
0	Local armoires électrique « gradateurs »	Plafonnage	001	5-6	/	/	NON	/	/
0	Régie / loges	Vinyle	/	7	/	/	NON - non suspect	/	/
0	Arrière-scène / sortie de secours	Porte coupe feux	/	8	/	/	Suspect amiante	/	(**)
/	Extérieur / local costumes	Mastic du vitrage des châssis en aluminium	002	9-10	/	+/- 17 m² de vitrage	NON	/	/
/	Extérieur / local costumes	Mastic entre châssis et maçonnerie	003	11-12	2	+/- 22 m courant	OUI - Chrysotile	Non	Contrôle annuel
/	Extérieur / local costumes	Mastic entre seuils en aluminium et maçonnerie	Cfr 003	13-14	2		OUI - Chrysotile	Non	Contrôle annuel
/	Extérieur / Pignon droit	Mastic entre allèges en aluminium et maçonnerie	Cfr 003	15-16	2	+/- 21 m	OUI - Chrysotile	Non	Contrôle annuel

(*) : Connu comme contenant de l'amiante : pas d'échantillonnage réalisé pour ne pas détériorer le matériau intact, soit pour ne pas exposer de tierces personnes à une pollution inutile à l'amiante alors que la présence d'amiante, sur base de notre expérience, ne laisse pas de doute.

(**) : Suspect amiante : pas de possibilité d'échantillonnage. Réaliser un échantillonnage dès que cela sera possible, avant des travaux par exemple.

(***) Nous vous conseillons de faire réaliser des mesures de concentration en fibres dans l'air dans la salle, après avoir réalisé les réparations.

Important :

- Le code du bien-être au travail oblige tout employeur à réaliser un suivi annuel de l'inventaire amiante. Celui-ci peut être réalisé par l'employeur ou par une société spécialisée.

- Les conseils dans le tableau de conclusion, sont les recommandations minimales, que nous estimons sur base de notre expérience. L'employeur peut bien entendu toujours aller au-delà et enlever un matériau amianté, selon la loi en vigueur.

- En cas de travaux concernant une surface supérieure à 500 m² ou d'enlèvement d'amiante friable, cet inventaire n'est pas suffisant : un inventaire amiante de type destructif doit être réalisé.

EN CAS D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE :

- Un matériau en amiante lié (ou non friable) démontable sans être cassé, peut être enlevé par la technique du traitement simple. Cette technique doit être réalisée soit par du personnel ayant reçu une formation de 8h sur les risques liés à l'amiante, soit par un enleveur d'amiante agréé. Si un matériau non friable doit être cassé pour son enlèvement, il faut faire appel un enleveur d'amiante agréé.

- Un matériau en amiante friable ou un matériau en amiante lié qui ne peut être démonté sans être cassé doit être enlevé par un enleveur d'amiante agréé.

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 1	-1	Local HVAC / dessous scène	Gaines de ventilation en fibrociment	Connu comme contenant de l'amiante

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 2	-1	Local HVAC / dessous scène	Gaines de ventilation en fibrociment	Connu comme contenant de l'amiante

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 3	-1	Local HVAC / dessous scène	Gaines de ventilation en fibrociment	Connu comme contenant de l'amiante

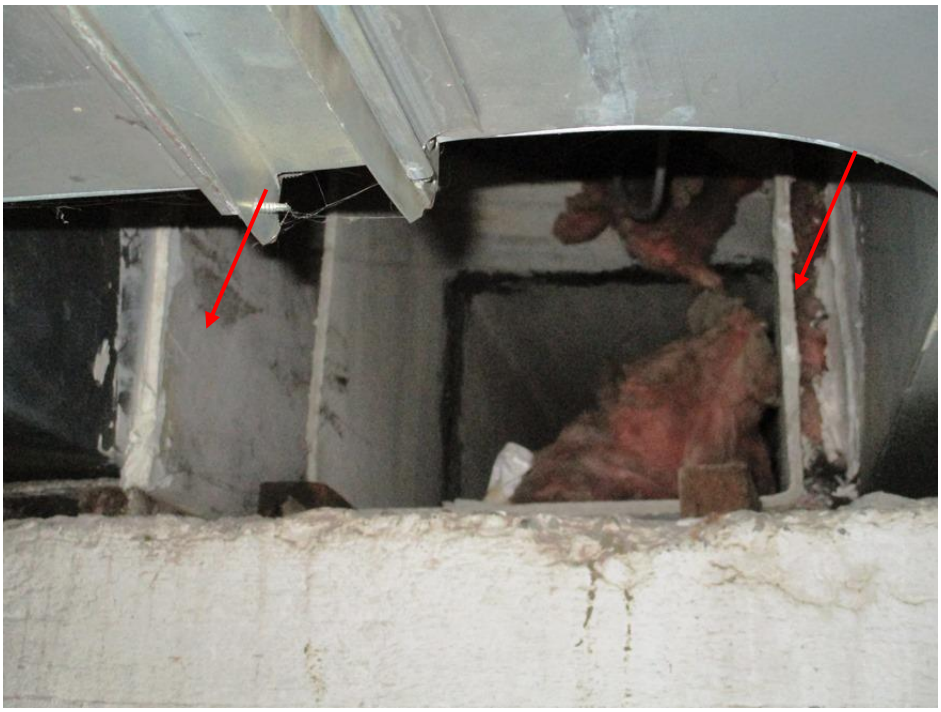

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 4	-1	Local HVAC / dessous scène	Calorifuge sur tuyauteries de chauffage	NON

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 5	0	Local armoires électrique « gradateurs »	Plafonnage	NON

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 6	0	Local armoires électrique « gradateurs »	Plafonnage	NON

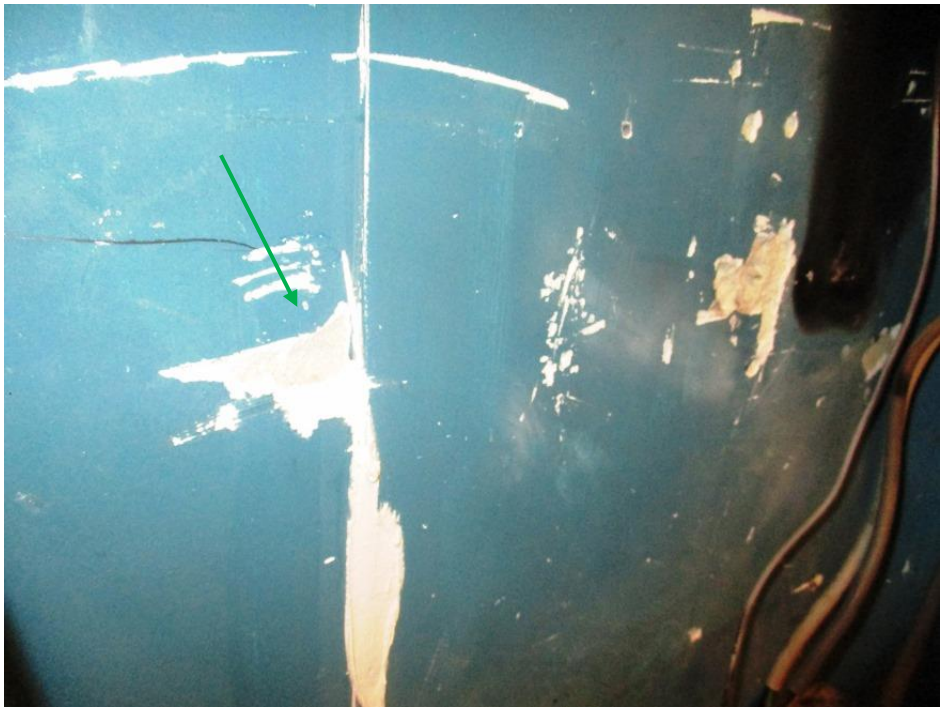

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 7	0	Régie / loges	Vinyle	NON

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 8	0	Arrière-scène / sortie de secours	Porte coupe feux	Suspect

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 9	/	Extérieur / local costumes	Mastic du vitrage des châssis en aluminium	NON

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 10	/	Extérieur / local costumes	Mastic du vitrage des châssis en aluminium	NON

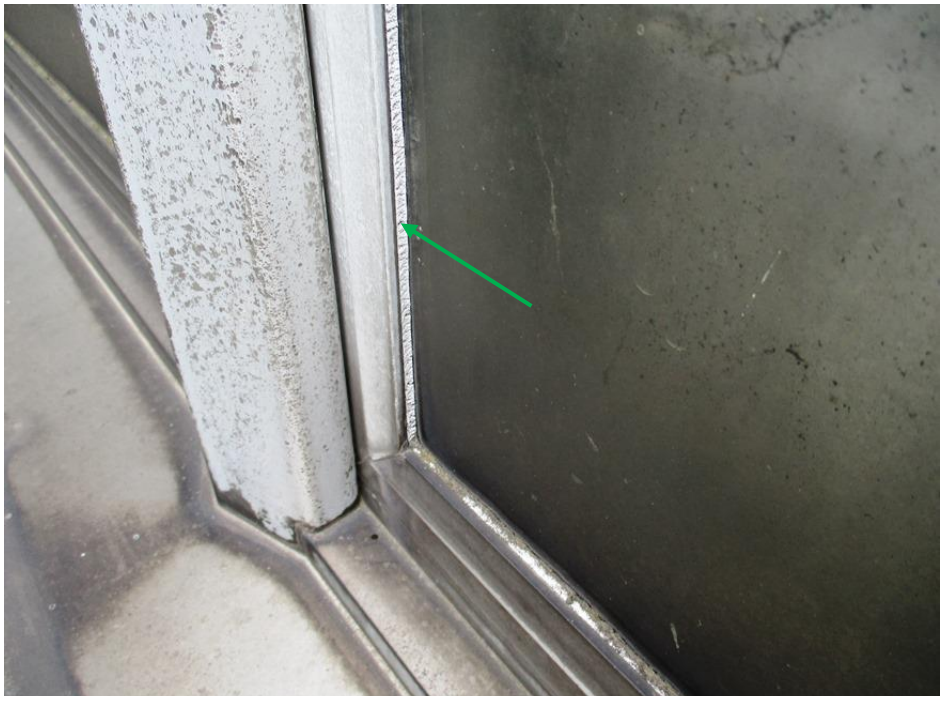

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 11	/	Extérieur / local costumes	Mastic entre châssis et maçonnerie	OUI

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 12	/	Extérieur / local costumes	Mastic entre châssis et maçonnerie	OUI

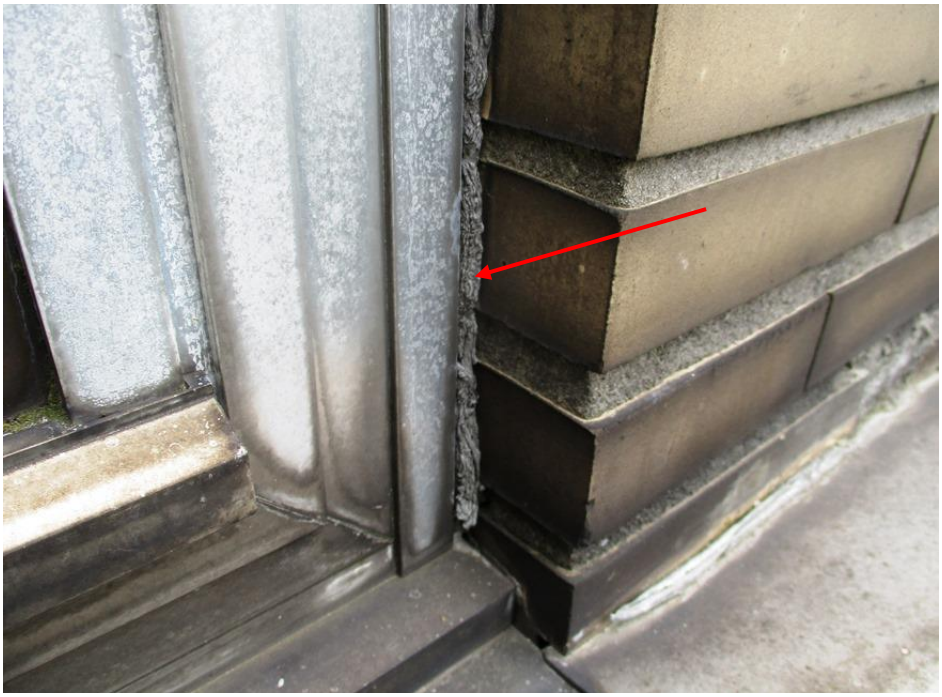

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 13	/	Extérieur / local costumes	Mastic entre seuils en aluminium et maçonnerie	OUI

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 14	/	Extérieur / local costumes	Mastic entre allèges en aluminium et maçonnerie	OUI

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 15	/	Extérieur / Pignon droit	Mastic entre allèges en aluminium et maçonnerie	OUI

	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
Photo 16	/	Extérieur / Pignon droit	Mastic entre allèges en aluminium et maçonnerie	OUI

FICHE	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Présence amiante
1	-1	Local HVAC / dessous scène	Gaines de ventilation en fibrociment	Connu comme contenant de l'amiante

Type d'amiante		**Etat**		**Friabilité**	
☒	Non analysé mais connu comme contenant de l'amiante (chrysotile minimum)	☒	Légèrement dégradé	☒	Non friable
Risque de détérioration accidentelle		**Local confiné**		**Ventilation - Vibration**	
☒	Faible	☒	Oui	☒	Important
	Personnes directement Concernées		**Occupation**		**Accessibilité**
☒	Peu (- de 3)	☒	Peu fréquenté	☒	Difficile d'accès
Activités pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante					
☒	Travaux	☐	/		
☐	/	☐	/		
CONSEIL					
☒	Contrôle annuel de l'état du matériau	☐	/		
☒	Réparation des endroits dégradés	☐	/		

FICHE	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Présence amiante
2	/	Extérieur / local costumes	Mastic entre châssis et maçonnerie	OUI

Type d'amiante			**Etat**			**Friabilité**	
☒	Chrysotile		☒	Bon état général		☒	Non friable
Risque de détérioration accidentelle			**Local confiné**			**Ventilation - Vibration**	
☒	Faible		☒	Non		☒	Moyen
	Personnes directement Concernées			**Occupation**			**Accessibilité**
☒	Peu (- de 3)		☒	Peu fréquenté		☒	Facile d'accès
Activités pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante							
☒	Travaux		☐	/			
☒	/		☐	/			
CONSEIL							
☒	Contrôle annuel de l'état du matériau		☐	/			
☐	/		☐	/			

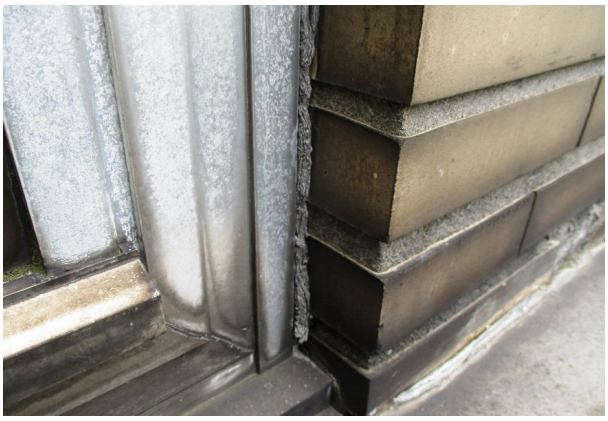

Rapport d'analyse d'échantillons de matériaux
191545-005-PLM

Analyse en accord avec la méthode HSG248 : Microscopie à lumière polarisée (MOLP) avec dispersion de couleurs suivant McCrone.

Confidentiel

A l'attention de	M. Alain Debeck
	CB Conseil sprl
	Rue de la Résistance, 89 – 7131 Binche
E-Mail	info@cbconseil.be
Info complémentaire	TVA BE0671.575.243

Bâtiment/référence	R19-316.10		
Echantillonnage par	Client		
Analysés par	Emilie Renders		
Nombre d'échantillons	3	Reçus le	18/09/2019
Date de l'analyse	18/09/2019	Date du rapport	18/09/2019

Résultats

Les résultats ci-dessous sont obtenus en tant que laboratoire agréé par le SPF ETCS				*Hors agrément*
Référence a-ULaB	Description par le client	Type(s) d'amiante présent(s)		Autre(s) type(s) de fibre(s)
191545-005-001	001 Plafonnage	//		//
191545-005-002	002 Mastic du vitrage des châssis en aluminium	//		//
191545-005-003	003 Mastic entre châssis et maçonnerie	**Chrysotile**		//
Fin des résultats obtenus en tant que laboratoire agréé par le SPF ETCS				

FO = Fibres organiques, FMA=Fibres minérales artificielles, // non détecté (inférieur à la limite de détection)

Le laboratoire et son personnel ne peuvent être tenus pour responsables d'informations erronées qui nous auraient été communiquées par le client à propos de(s) échantillon(s) ou pour toute utilisation ou interprétation impropre des informations que nous aurions fournies. Dans tous les cas, la responsabilité du laboratoire se limitera uniquement à la fourniture d'analyses de confirmation. Sauf cas de spécification particulière, le laboratoire conservera les échantillons soumis pendant une période de six mois. Ce rapport concerne uniquement les échantillons soumis et analysés. Ce rapport ne peut pas être reproduit, excepté dans son entièreté, sans approbation écrite du laboratoire. Le laboratoire peut être contacté pour toute question relative aux résultats contenus dans le présent rapport ou aux méthodes d'analyses utilisées.

Bernard Hermans
Directeur Technique